



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2022**

Le trente et un mars deux mille vingt-deux à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents : Sylvain LE CHATTON, Jérôme LEROY, Angélique HRYNIUKA, Virginie HERVOUET, Nathalie AUROUX, Axel INGWILLER, Fabienne MAHÉ, Laurent LAROCHE, Patrick LEBAILLIF, Alexandre CHAPELON.

Étaient absents excusés : Martine LEREBOURG, Vanessa YHUEL a donné pouvoir à Virginie HERVOUET, Vincent COUTEAU a donné pouvoir à Sylvain LE CHATTON.

Était absent : Christophe BLACQUE

Alexandre CHAPELON a été nommé secrétaire

La séance est ouverte à 20 H 15 sous la présidence de M. Sylvain LE CHATTON, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR (session ordinaire)

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 janvier 2022.

Devis : radiateur pour la salle des fêtes – **(délibération)**

Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport – **(délibération)**

Convention Cie Théâtre Al Dente : la farce du pâté et de la tarte – **(délibération)**

Devis : Réalisation de travaux sur un pont– **(délibération)**

Débat sans délibération / Informations diverses

- Réfugiés Ukrainiens
 - Véhicule KANGOO
 - Embellissement du village
 - Animations 2022
 - Garage
 - Mise en place de la mutuelle obligatoire pour les agents
 - Demande d'équipement tablette pour la poste
 - Point stationnement/circulation aux grous
-
- Approbation du procès-verbal du 21/01/2022 : approuvé à l'unanimité

Devis : radiateur pour la salle des fêtes – (délibération)

Après une très longue discussion, il a été décidé, de ne pas remplacer les radiateurs dans l'immédiat. Sylvain LE CHATTON demande un nouveau tableau électrique. Axel INGWILLER changera les deux convecteurs en pannes, le temps de trouver une solution efficace pour chauffer la salle des fêtes à moindre coût.

Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport – (délibération n°2022-17)

VU les conditions d'obtention de subventions par l'Agence Nationale du Sport pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT que la commune est éligible à ce programme ;

Le Maire indique que l'Agence Nationale du Sport (ANS) déploie un Programme des Équipements sportifs de Proximité. Annoncé par le Président de la République le 14 octobre 2021, ce programme vise à accompagner le développement de 5 000 terrains de sport d'ici 2024 grâce à une enveloppe de 200 millions d'euros sur la période 2022-2024.

À destination des collectivités et des associations à vocation sportive en territoires carencés, ce plan participe à la correction des inégalités sociales et territoriales. Il est destiné à financer la création d'équipements sportifs de proximité, la requalification de locaux ou d'équipements existants, l'acquisition d'équipements mobiles, la couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés.

La commune souhaite donc bénéficier de ce dispositif pour le projet suivant : création d'un City-Stade

Les travaux sont estimés à 239 494 HT (soit 287 392,80 TTC).

Ainsi, le plan de financement s'établit comme suit :

- Département : 95798 €
- Etat : 95 798€
- Autofinancement : 47 898 €

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à solliciter auprès de l'Agence Nationale du Sport l'attribution d'une subvention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- *ADOpte la demande de subvention relative à cette opération et son plan de financement*
- *SOLLICITE une subvention de l'Agence Nationale du Sport au titre du programme précédemment mentionné,*
- *AUTORISE Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération*
- *SE PRONONCE comme suit : 13 POUR.*

La délibération a été votée à l'unanimité.

Convention Cie Théâtre Al Dente : la farce du pâté et de la tarte – (délibération 2022-18)

Monsieur le Maire informe son Conseil de la présentation théâtrale « la farce du pâté et de la tarte » par Al'Dente qui aura lieu le samedi 21 mai 2022 à 20 h, il demande l'accord pour signer la convention.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour un montant de 500 €.

La délibération a été votée à l'unanimité

Devis : Réalisation de travaux sur un pont– (délibération 2022-19)

Jérôme LEROY a fait 3 demandes de devis.

Après exposé des devis ci-dessous de :

1. SAS ROY ADRIEN : pour un montant de 4 638,00 € HT
2. JMB et PIRIOU : pour un montant de 6 200,00 € HT
3. AXE TP : pour un montant de 6 776,80 € HT

Compte tenu des disponibilités et des composantes proposées dans les différents devis, après délibération, le choix du Conseil Municipal se fait sur l'entreprise AXE TP.

Le Conseil autorise Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise AXE TP pour un montant de 6 776,80 € HT.

La délibération a été votée à l'unanimité.

Débat sans délibération / Informations diverses**Ukrainiens :**

- Virginie HERVOUET présente l'action solidaire menée dans le cadre de la demande de dons. Laurent LAROCHE évoque les problèmes rencontrés liés à la réactivité de la Préfecture de l'Oise.
- Virginie HERVOUET précise la disponibilité d'un stock « vêtements et hygiène » pour répondre au mieux aux demandes d'aides.
- Remerciements de Sylvain LE CHATTON à Virginie HERVOUET quant à la représentativité de la commune de Liancourt Saint-Pierre dans l'action solidaire ainsi menée.
- Sylvain LE CHATTON présente l'aide humanitaire menée par la commune de Bouconwillers malgré des problèmes logistiques « alimentaire et éducatif » rencontrés. Une précision est faite quant à la personne référente sur site pour toute communication ou demande d'aide.

Véhicule Kangoo :

- Angélique HRYNIUKA informe les membres du conseil présents de l'état de vétusté du véhicule de la commune. Le Conseil Municipal a décidé de céder le véhicule pour destruction au vu de la spécificité comptable d'une cession pour vente à un tiers. Angélique HRYNIUKA précise le réel besoin d'avoir un véhicule pour l'usage communale qui en est fait.

Embellissement du village :

- Présentation par Nathalie AUROUX des axes d'amélioration à mener sur le territoire communal en vue de créer un pôle d'attraction sur le village dans le cadre d'un développement de tourisme local par la mise en valeur des sites patrimoniaux de la commune.

Animations 2022 :

- Virginie HERVOUET rappelle les objectifs déjà présentés lors d'un précédent conseil, notamment celui d'offrir un brin de muguet aux habitants de Liancourt Saint-Pierre à l'occasion du 1er mai. Un devis de 400 euros pour un brin par habitation a été présenté.
- La commande de prestation pour l'animation prévue pour le Noël 2022 est en cours.

Garage :

- Lors de la discussion quant à la possibilité d'acquisition de l'établissement, il a été débattu de l'intérêt d'un tel achat quant à sa viabilité comptable en terme de gestion du logement figurant au lot. Le conseil a envisagé de faire une proposition d'achat au propriétaire actuel.

Mutuelle :

- Patrick LEBAILLIF informe les membres du conseil des dispositions légales à venir au sujet d'offrir la prise en charge d'une partie des cotisations mutuelle pour les agents des collectivités territoriales. Patrick LEBAILLIF propose d'anticiper la mise en place de ce dispositif en précisant le coût annuel à 1000 euros. Il ajoute que sur les trois agents concernés deux acceptent la proposition.

Demande d'équipement d'une tablette pour la poste :

- Une demande d'équipement numérique type tablette est sollicitée pour l'agence communale postale afin de permettre aux usagers de finaliser leurs demandes de services sans devoir passer du côté personnel pour utiliser l'outil informatique de l'agent postal. La mise en place de cet outil dédié aux usagers permettra de conserver l'espace dédié au personnel comme tel et de même pour l'espace client.

Stationnement Groux :

- Evocation du problème de circulation au Groux lié au stationnement résidentiel. Certains riverains de ce hameaux, bien que pouvant stationner leur véhicule dans l'enceinte de leur logement laissent sur la voie publique leur véhicule créant ainsi une réelle gêne à la libre circulation des usagers et notamment aux exploitants d'activités agricoles.

Enfin le conseil municipal se conclut par le questionnement de Monsieur le Maire sur des sujets divers et variés selon les attentes des conseillers présents.

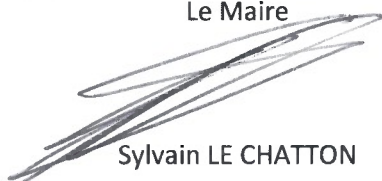
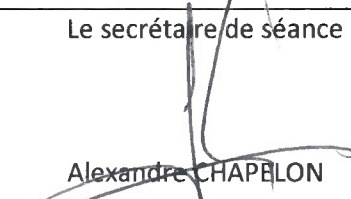
.....

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 23 h 45

.....

Liste des délibérations :

Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport – **(délibération n°2022-17)**
Convention Cie Théâtre Al Dente : la farce du pâté et de la tarte – **(délibération n°2022-18)**
Devis : Réalisation de travaux sur un pont– **(délibération n°2022-19)**

<p>Le Maire</p>  <p>Sylvain LE CHATTON</p>	<p>Le secrétaire de séance</p>  <p>Alexandre CHAPLON</p>
---	--